

***A l'attention des membres de la Commission :***

- Monsieur Atman BOUCHEKIOUA
- Monsieur Jean Louis VOLANT
- Monsieur Alexis LAMOUREUX
- Madame Brigitte DEBRINCAT
- Monsieur Guillaume HELLOCO
- Madame Marie-France HUREAU
- Monsieur Brice RAVIER
- Madame Isabelle GAUDRON
- Madame Justine BECHET

Amboise, le 9 janvier 2023

**Administration Générale**  
**LF/MD**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que :

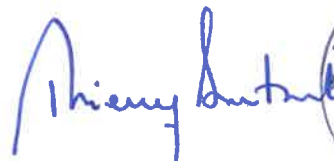
***La Commission Education, Jeunesse et Citoyenneté***

se tiendra en Mairie d'Amboise, le :

***17 janvier 2023 à 19h30***  
***Salle Yvonne Gouverné***

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Thierry BOUTARD,  
Maire d'Amboise,  
Président de la Communauté de Communes  
du Val d'Amboise





## *Commission Education Jeunesse et Citoyenneté*

*17 janvier 2023*

*19h30*

*Salle Yvonne Gouverné*

### *Ordre du Jour*

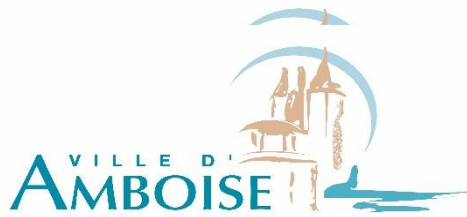
*- Installation de la commission et désignation d'un vice-président*

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, les commissions « sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, [...]. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. ».

*- Projets de délibérations*

- Prestation de formation aux Gestes Qui Sauvent par l'association Aqua Life Saving

*- Informations*



## DOCUMENT DE TRAVAIL

### Commission Éducation Jeunesse et Citoyenneté Séance de travail du 17 janvier 2023

#### **OBJET : ÉDUCATION JEUNESSE ET CITOYENNETÉ** **Formation Gestes Qui Sauvent des CM2**

Soucieuse du développement des connaissances collectives des gestes de premiers secours pour maximiser la sécurité des citoyens, la ville d'Amboise souhaite proposer une formation dite Gestes Qui Sauvent (GQS) aux 160 élèves de CM2 des écoles de la ville courant 2023.

Il est alors proposé d'approuver la commande d'une prestation de formation auprès de l'association Aqua Life Saving (ALS) pour un montant de 2400 € et de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2023.